

TABLEAU DES GARANTIES

du contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative N° 4 091 965 « neoStudents/neoPVT/neoExplore »

Pour plus d'informations concernant vos garanties, veuillez vous référer à la Notice valant Conditions Générales de ce contrat.

Garanties	Montants et limites
Plafond global de garantie pour l'ensemble des frais médicaux d'urgence	1 000 000 euros par Assuré et par période d'adhésion
Frais médicaux d'urgence dans le Pays de Destination	
En cas d'Hospitalisation, appel obligatoire au centre d'assistance : soins, frais d'Hospitalisation, honoraires, autres frais médicaux, transport en ambulance	Remboursement, à concurrence de 100 % des frais réels
Hors Hospitalisation : consultations médicales, visites médicales, auxiliaires médicaux, analyses médicales, actes techniques médicaux, imagerie médicale, médicaments (sauf vaccins et moyens de contraception)	Remboursement, à concurrence de 100 % des frais réels
Soins dentaires d'urgence	Maximum.....200 € par période d'adhésion
Soins dentaires en cas d'Accident	Maximum1.500 € par période d'adhésion
Optique en cas d'Accident	Maximum..... .400 € par période d'adhésion
Kinésithérapie/Physiothérapie (sur prescription médicale)	100% des frais réels – maximum 10 séances par période d'adhésion
Frais médicaux dans le Pays de Domicile	En cas d'Accident, ou de Maladie inopinée Maximum.....10 000 € par période d'adhésion En complément des remboursements effectués, le cas échéant, par la Sécurité Sociale et toute complémentaire santé, dans la limite des bases de remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS)
Frais médicaux d'urgence dans un Pays Tiers (Etranger hors Pays de Destination) lors de séjours provisoires (<90 jours)	Maximum 50 000 € par période d'adhésion

<p>Assistance, Rapatriement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoi de médicaments introuvables sur place - Envoi d'un médecin sur place à l'Etranger - Transport de l'Assuré au centre médical - Rapatriement de l'Assuré à son Pays de Domicile - Rapatriement du corps en cas de décès de l'Assuré - Frais de cercueil ou d'urne - Retour des accompagnants et frais de séjour - Reconnaissance de corps et rapatriement/incinération 	<p>Inclus</p> <p>Inclus</p> <p>Inclus</p> <p>Inclus</p> <p>Inclus</p> <p>Maximum 2.500€ par période d'adhésion</p> <p>Billet retour ou aller-retour (si Enfants mineurs ou handicapés) / frais d'hôtel 50€ par nuit – Maximum 10 nuits</p> <p>Billet aller-retour pour 1 personne maximum frais d'hôtel 100 € / nuit – maximum 3 nuits</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un membre de la Famille auprès de l'Assuré hospitalisé pendant plus de 6 jours - Retour anticipé en cas d'Hospitalisation > 48 heures ou de décès d'un membre de la Famille - Frais de prolongation de Séjour de l'Assuré en cas de Maladie ou Hospitalisation - Retour anticipé de l'Assuré (en cas d'attentat, trouble politique ou catastrophe naturelle dans le Pays de Destination) - Assistance juridique à l'Etranger (honoraires d'avocats) - Avance de la caution pénale à l'Etranger - Avance de fonds en cas de perte ou vol (carte bancaire ou papier d'identité) - Traduction et interprétariat - Transmission des messages urgents 	<p>Billet aller-retour et frais d'hôtel 100€ par nuit – maximum 10 nuits</p> <p>Un billet aller- retour par période d'adhésion</p> <p>Un billet retour dans une limite de 2000 € maximum par période d'adhésion et frais d'hôtel de 100 € par nuit- maximum 5 nuits par période d'adhésion</p> <p>Un billet aller-retour par période d'adhésion</p> <p>Maximum15.000 € par période d'adhésion</p> <p>Maximum5.000 € par période d'adhésion</p> <p>Maximum 500 € par période d'adhésion</p> <p>Service téléphonique</p> <p>Frais réels</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Frais de recherche et de secours - Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement - Assistance psychologique 	<p>Maximum5.000 € par période d'adhésion</p> <p>Service téléphonique</p> <p>Service téléphonique</p>
<p>Perte, vol ou détérioration de bagages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bagages hors Objets de valeur <ul style="list-style-type: none"> - En cas de vol avec Effraction ou Agression, pendant toute la durée du Séjour. - En cas de destruction (totale ou partielle) ou de perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport aérien, pendant le transport. • Objets de valeur hors téléphones et tablettes <ul style="list-style-type: none"> - En cas de vol avec Effraction ou Agression, pendant toute la durée du Séjour. - En cas de destruction totale ou partielle, de perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport aérien, pendant le transport • Téléphones et tablettes En cas d'Agression exclusivement 	<p>Plafond global maximum : 2000€ par période d'adhésion</p> <p>Dont Bagages hors Objets de valeur : 2000 € par période d'adhésion</p> <p>Dont Objets de valeur hors téléphones et tablettes : 700€ par période d'adhésion et Franchise : 30 € par Sinistre</p> <p>Dont téléphones et tablettes : 500€ : par période d'adhésion et Franchise : 50 € par Sinistre</p>
<p>Retard de livraison des Bagages</p> <p>Utilisation frauduleuse de la carte SIM</p>	<p>Indemnités pour retard de livraison des Bagages supérieur à 24 heures 200 € par Sinistre</p> <p>100% des frais réels jusqu'à 50€ par Sinistre</p>
<p>Individuelle Accident</p> <p>Capital décès accidentel</p> <p>Capital Invalidité permanente accidentelle</p>	<p>15.000 €</p> <p>Jusqu'à 75.000 € (en cas d'invalidité permanente totale)</p>

neo

Students
Explore
PVT

Vous avez prévu de faire un **stage, un PVT,** des **études** ou un **voyage long à l'étranger** ?

Vous aurez besoin d'une **assurance santé internationale** avec de bonnes garanties, c'est même imposé pour obtenir votre visa dans certains pays. Avec **neo**, profitez d'une **couverture complète** au **meilleur prix** et **partout dans le monde*** afin de profiter de votre séjour sans inquiétude.

MSH, C'EST QUI ?

Depuis **+ de 50 ans**, nous garantissons les expatriés dans 193 pays. Quels que soient leurs besoins, nous leur proposons une couverture complète : **frais de santé, rapatriement, responsabilité civile à l'étranger** et **prévoyance**.

EN QUELQUES CHIFFRES ?



DISPONIBLE
24 H/24, 7 J/7



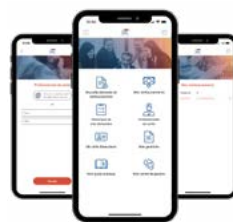
+ DE 50 LANGUES
PARLÉES + DE 60
NATIONALITÉS



+ 700 000
ASSURÉS



À PARTIR DE
32,25 €/ mois



AVEC MSH, JE SUIS 100% CONNECTÉ.E !

L'Espace Assuré MSH vous permet de faire vos démarches rapidement en toute sécurité : demandes de remboursement, suivi de vos demandes, téléchargement de vos documents (**certificats d'assurance** et **carte d'assuré**) et bien plus encore !

L'application MSH : votre partenaire santé au quotidien. Parmi les **nombreuses fonctionnalités**, faites vos **demandes de remboursement** depuis votre portable : une photo de votre facture et le tour est joué !

COMMENT ÇA MARCHE ?

POUR QUI ?

Toute personne de **18 à 35 ans**, domiciliée en France au moment de son départ, quelle que soit sa nationalité.

POUR QUELLE DURÉE ? OÙ ?

De **1 à 12 mois** partout dans le monde*, et **jusqu'à 24 mois** pour les PVTistes.

ET LES REMBOURSEMENTS ?

2 possibilités :

- dès le 1^{er} €,
- en complément de la CEAM (caisse européenne d'assurance maladie).

QUELLES SONT MES GARANTIES ?

Vous êtes couvert.e dans votre pays de destination et lors de courts séjours en France (jusqu'à 30 jours) et dans le reste du monde* (moins de 90 jours),

Perte, vol ou détérioration de bagages,

Assistance, Rapatriement,

Individuelle accident (capital décès, invalidité),

Responsabilité civile à l'étranger + responsabilité locative dans le pays de destination,

Incidents de voyage (report de départ, retard d'avion).

ET EN PARTICULIER ?

- ✓ Plafond global de frais médicaux d'urgence : **1 000 000€**,
- ✓ Valable dans le **monde entier***,
- ✓ Possibilité de pratiquer vos **sports préférés** sans soucis (kite surf, canyoning...),
- ✓ Présence d'un proche **en cas d'hospitalisation (> 6 j)**,
- ✓ **Retour anticipé** (hospitalisation ou décès dans la famille),
- ✓ Les **objets de valeur** (ordinateur, téléphone portable, GoPro,...) sont couverts mais selon conditions,
- ✓ **Responsabilité civile stage**,
- ✓ **Téléconsultation illimitée**,
- ✓ Un **service d'assistance 24/7**,
- ✓ **Attestation d'assurance** disponible immédiatement.



MON TABLEAU DE GARANTIES

GARANTIES	PLAFONDS
FRAIS MÉDICAUX	Frais médicaux d'urgence au 1er € 1 000 000 €
<i>Chirurgie et hospitalisation</i>	100%
<i>Consultations, pharmacie, analyses et actes paramédicaux</i>	100% sauf vaccins
<i>Soins dentaires d'urgence</i>	200 € (urgence) 1 500 € (accident)
<i>Optique (accident corporel)</i>	400 €
DANS UN PAYS TIERS	50 000 € (<90 j)
DANS LE PAYS DE DOMICILE	10 000 € (max. 30 j)
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
<i>Vol, destruction ou perte de bagages</i>	2 000 € dont Objets de valeur : 700 € Franchise 30 € Téléphone et tablette : 500 € Franchise 50 €
INCIDENTS DE VOYAGE	
<i>Annulation ou modification de voyage</i>	100 €
ASSISTANCE	
<i>Transport médical</i>	100%
<i>Rapatriement sanitaire</i>	100%
<i>Présence d'un proche en cas d'hospitalisation > 6 j</i>	Billet A/R + 100 € / nuit (max 10 nuits)
<i>Retour anticipé en cas d'hospitalisation / décès d'un membre de la famille</i>	Billet A/R
<i>Prolongation de séjour en cas de maladie / hospitalisation (hors pandémie)</i>	Billet Retour dans une limite de 2 000 € max + 100 € / nuit (max 5 nuits)
<i>Frais de recherche</i>	5 000 €
<i>Rapatriement du corps en cas de décès</i>	100%
<i>Assistance juridique</i>	15 000 € (caution pénale 5 000 €)
<i>Avance de fonds</i>	500 €
RESPONSABILITÉ CIVILE	4 500 000 €
<i>Dommages corporels</i>	4 500 000 € Franchise 80 €
<i>Dommages matériels et immatériels</i>	450 000 €
<i>Dommages au matériel confié dans le cadre de stage</i>	12 000 € Franchise 100 €
RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE DANS LE PAYS DE DESTINATION	100 000 € / Franchise 80 €
INDIVIDUELLE ACCIDENT	
<i>Capital décès</i>	15 000 €
<i>Capital invalidité permanente totale</i>	75 000 € suite accident

ET EN CAS D'URGENCE ?

En cas d'urgence ou d'hospitalisation, contacter notre assureur AIG :

 **AIG TRAVEL Assistance : +33 149 024 670**

UNE DERNIÈRE VÉRIF ET GO !

MA CHECK-LIST SANTÉ

- J'adhère à ma couverture santé internationale.
- Je consulte les guides pays et les conditions sanitaires de ma destination.
[Par ici](#)
- Je prépare ma trousse à pharmacie en fonction de ma destination.
- Je fais les vaccins nécessaires selon ma destination (à anticiper plusieurs mois en avance).
- Je fais mon check-up médical auprès de mes praticiens habituels.
- J'emporte avec moi mes ordonnances de médicaments scannées.
- Je renouvelle mes lunettes ou je prévois un stock de lentilles de contact.

JE VISITE LE SITE INTERNET

